

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2014</p>
--

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 17 janvier 2014 à 18 H 00, en session ordinaire, sous la présidence de René TEULADE, Sénateur-Maire, ancien Ministre des Affaires Sociales et de l'Intégration.

Présents : MM. TEULADE, BRETIN, NAVES, Mme REYNIER, MM. COUDERT, DABERTRAND, SIRIEIX, Mme CLAUX-CHAUDIERES, MM. ESPINAT, FEIX, Mmes DEPRES, SALLE, MM. ESTIVAL, MIRAMBEAU, CAUX, Mme VILETTE

Excusées : Mmes MAGNE-CEAUX, NANGERONI, FREMONT-FEIX

Absents : M. JANY, Mme FAURIE, M. GRANDCHAMP

Monsieur le Maire rappelle le dernier compte rendu aux élus. N'ayant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- BP 2014 : autorisation relative aux dépenses d'investissement
- Affaires financières
- Ressources Humaines
- Convention d'objectifs avec le C.C.A.A.
- Affaires foncières
- Convention Publique d'Aménagement – approbation du quitus donné à la SEM19
- Activités des différents secteurs
- Questions diverses

Jean Pierre ESTIVAL est désigné secrétaire de séance.

Il est 18 H 10. La séance est ouverte. René TEULADE déroule l'ordre du jour en précisant que nous vivons l'avant-dernier conseil de la mandature, le dernier conseil municipal devant se tenir le 28 février à 18 heures.

Il fait part de ses sentiments sur l'atmosphère ambiante, peu enthousiaste et angoissée.

Il fait part de sa satisfaction concernant les présentations de vœux, tant au personnel communal qu'aux associations ainsi que de la cérémonie de la galette des rois, appréciée par tous les participants, voyant là une occasion de se rencontrer, d'échanger dans une société toujours plus individualiste, toujours plus sophistiquée en terme de communication. Il évoque le temps du patriarcat, dans notre milieu rural où plusieurs générations vivaient ensemble, souvent sous le même toit. Il parle aussi de l'évolution de notre société dans laquelle, après le temps de la formation, le temps de la production, vient le temps libéré, celui de la retraite, qui, maintenant est

aussi, et de plus en plus, un temps d'activité sociale et économique. Il s'amuse à citer quelques anecdotes sur les transports aériens qui peuvent, parfois, être aussi longs que le même parcours fait en voiture ou en train, sous certaines conditions.

Nathalie MICHENEAU : je veux, pour commencer, vous faire part du bilan du cinéma « Le Turenne » pour l'année 2013. Il s'agit d'une mauvaise année qui s'inscrit dans un bilan général et national. La faute sûrement à des films moins attrayants, à la crise, à la concurrence des médias toujours plus forte.

Le Conseil Municipal se félicite de la présentation du document établi par Patrick DENIEL, agent communal chargé de la gestion du cinéma. Document très clair, très détaillé, qui permet d'avoir une approche très nette de son fonctionnement. Il remercie une nouvelle fois Patrick DENIEL pour son travail, sa disponibilité.

Didier COUDERT : Si on veut retenir 2 chiffres : il faut savoir que Patrick DENIEL a effectué 413 séances en 2013. 25 % des entrées sont des entrées pour les scolaires.

Il faut dire aussi que la ville d'Argentat propose des tarifs très intéressants en comparaison de ceux pratiqués ailleurs. C'est un choix pour la culture, un choix assumé totalement.

Nathalie MICHENEAU : je veux vous présenter également le document établi par Charlène PASCUAL et précisant les avantages et les inconvénients d'une ou deux soirées concernant le spectacle de Patrick SEBASTIEN.

Après discussion, le Conseil Municipal retient une seule date sur la base de 800 entrées, sous réserve de l'accord du SDIS.

Jean DABERTRAND : il y a plus de risques avec 2 soirées.

Une seule représentation est donc retenue, si possible un samedi.

DELIBERATIONS

Autorisation de dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2014

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses au budget primitif 2013 s'élève à 849 287,13 €.

L'ordonnateur peut mandater un montant maximum de 25% de la somme, soit 212 321,78 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour les dépenses suivantes :

- travaux d'aménagement avenue de la gare	155 000 €
- wc jardin public Jean Saintangel	5 000 €
- acquisition lave-vaisselle restaurant scolaire	4 000 €
- études pour l'aménagement du site des Gravières	25 000 €
- acquisition petit matériel	<u>2 000 €</u>
	191 000 €

François BRETIN : nous faisons cette démarche tous les ans.

Roger CAUX : les subventions de fin de chantier sont longues à venir.

François BRETIN : ça dépend ! Cela peut, effectivement, être long (c'est rare !) nous avons eu l'exemple d'une attente de 5 ans... mais, en moyenne, c'est entre 6 et 10 mois.

Vote : 16 Contre : Abstention : Pour : 16

Attribution d'une subvention au C.A.C.P.R.

Il est proposé d'accorder une avance sur subvention au C.A.C.P.R. pour l'organisation des 10 km d'Argentat le 8 mai 2014. Cette avance représentera 90 % du montant de cette subvention attribuée en 2013, soit 3 807 €.

Vote : 16 Contre : Abstention : Pour : 16

Comité des Œuvres Sociales : cotisation annuelle de la Commune – année 2014

La commune et ses agents sont adhérents au Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics. La cotisation annuelle par agent est fixée à 0,25 % du salaire brut fiscal de l'année n-1. La cotisation annuelle de la collectivité est fixée à 0,75 % de la totalité des salaires bruts versés au cours de l'année n-1.

Le Conseil Municipal accepte de verser la cotisation patronale calculée ainsi :
 $1\,153\,749,26 \times 0,75 \% = 8\,653,12 \text{ €}$.

Vote : 16 Contre : Abstention : Pour : 16

Patrimoine culturel : subvention exceptionnelle à l'Association Archéologique et Historique

Cette association a eu l'opportunité d'acquérir aux enchères une lettre manuscrite originale du Général Delmas. Il s'agit d'une lettre autographe signée à un ami de LANDAU, le 31 juillet, an 2^{ème} (1793) de la République. Le prix global de cette acquisition est de 185 €.

Vote : 16 Contre : Abstention : Pour : 16

Régime indemnitaire

Plusieurs délibérations de cadrage relatives au régime indemnitaire des agents : I.T.H.S., I.F.T.S., I.A.T., I.S.S., P.S.R., I.E.M.P. sont présentées au Conseil Municipal et adoptées à l'unanimité. Il s'agit de réajustements

réglementaires, sans incidence sur les primes versées aux agents territoriaux.

Vote : 16 Contre : Abstention : Pour : 16

Aliénation d'un chemin rural au village d'Aumont

Mme COLIN, propriétaire à Aumont, demande l'aliénation d'un chemin rural et la rétrocession de son emprise située entre les parcelles n° 507 et 887, section A dont elle est propriétaire. Ce chemin, d'une longueur de 30 m environ ne dessert que la propriété de Mme COLIN. Il n'y a donc pas lieu de s'opposer à cette demande qui ne pourra cependant être réalisée sans enquête publique.

A la suite d'une erreur matérielle dans le délibéré lors de la délibération du 15 novembre dernier, il convient de le rectifier comme suit :

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires :

- décide que tous les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur et les frais de commissaire-enquêteur à la charge de la commune.

Vote : 16 Contre : Abstention : Pour : 16

Construction de 10 logements sociaux adaptés (LSA) – cession du terrain d'assiette à l'euro symbolique

L'OPH Corrèze (OPHC) va réaliser la construction de 10 logements sociaux adaptés et un local collectif résidentiel, avenue François Mitterrand.

L'OPHC sollicite la cession du terrain d'assiette sur environ 2 860 m² à prendre sur la section AC n° 755 au prix de l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal accepte la cession à l'OPHC afin d'assurer l'équilibre d'exploitation, au prix symbolique de 1 €.

Jean DABERTRAND : Les travaux devraient démarrer en février ou mars 2014, sous réserve des négociations fructueuses avec les titulaires de ces lots.

Roger CAUX : il y a longtemps que cela aurait dû commencer...

Jean DABERTRAND : c'est vrai, car tout est ok, il n'y a pas de problème particulier, mais ça traîne ! Or les Argentacois ont besoin de savoir.

Nathalie MICHENEAU : il y a déjà des demandes.

Vote : 16 Contre : Abstention : Pour : 16

Convention d'objectifs avec le C.C.A.A.

La Municipalité a décidé de confier les animations culturelles et de loisirs, ainsi que leur programmation au C.C.A.A.

L'objectif du C.C.A.A. étant :

- d'assurer la concertation avec les associations et les organismes publics qui contribuent à l'animation de la ville,
- d'établir des liaisons avec les structures locales et nationales,
- d'assurer toute mission confiée par la Municipalité dans les domaines social, éducatif, culturel ou international.

En contrepartie, la ville s'engage à lui verser une subvention annuelle de fonctionnement.

Michel NAVES : Il convient donc de conclure une convention entre la ville et le CCAA définissant les engagements réciproques et sur laquelle doit figurer le montant de l'aide accordée.

Le montant sollicité pour le fonctionnement est de 28 000 € en légère augmentation, et de 17 000 € pour le financement des animations. L'animation la plus coûteuse est la nocturne des commerçants pour un coût de 8 000 € et elle ne génère aucune recette. Il y a en plus cette année le marché des potiers et le marché de Noël organisés conjointement avec l'OT et leur financement ne sera plus versé à l'office ce qui fait une augmentation de l'aide sollicitée.

Le CCAA s'engage à optimiser les recettes possibles afin de diminuer le montant de l'aide municipale. Un bilan sera fait en fin d'année et l'excédent éventuel sera injecté dans le budget 2015 et sera déduit du montant de la subvention sollicitée.

Roger CAUX : il y a bien un budget prévisionnel ?

Michel NAVES : bien sûr ! Ce budget est disponible et il aurait dû être joint au dossier.

Annie REYNIER : il y a aussi augmentation du fonctionnement (exemple d'extension des horaires pour une employée qui passe de 27 à 30 heures). Vous avez de toute façon le budget en détail.

Roger CAUX : mais nous ne devons pas parler de la convention avec la SEMABL ? Où en sommes-nous pour la TVA à récupérer ?

Nathalie MICHENEAU : effectivement, nous avons retiré le sujet de l'ordre du jour, le Trésorier Général ayant pris du retard dans l'examen des comptes. Ces retards vont impliquer la récupération de la TVA à une date ultérieure, le montant à récupérer étant d'environ 200 000 €.

Vote : 13 Contre : Abstention : Pour : 13
3 personnes ne prennent pas part au vote (M. NAVES, A. REYNIER, D. COUDERT)

Activités des différents secteurs

René TEULADE : Cette discussion, par secteurs, est une bonne chose, un bon moyen de faire le point, d'avoir des informations au plus près. Globalement, d'ailleurs, je dois dire que je ne suis pas satisfait de l'information faite par la presse locale en général, et ce, depuis très longtemps.

En effet, nous avons une ville dynamique, où il se passe des événements régulièrement et l'on s'aperçoit que ceux-ci ne sont pas ou très mal relatés. Je m'interroge.

Isabelle SALLE : le plan d'équipement numérique sera renouvelé en 2014 à l'initiative de la Préfecture. Il faut donc s'attendre à des demandes d'enseignants. Il faut savoir que les subventions seront de l'ordre de 80 % environ.

Eric MIRAMBEAU : je veux souligner un fait important à mes yeux, qui est celui de l'emploi et particulièrement chez BLOCFER, où je travaille. Il y a actuellement 38 intérimaires dont beaucoup viennent de l'extérieur (Brive, Tulle, etc...). Je veux vous sensibiliser au fait que nous pourrions peut-être faciliter l'accès au travail à des Argentacois et inciter ces demandeurs à s'inscrire chez MANPOWER à Tulle afin que BLOCFER puisse les embaucher puisque cette entreprise ne travaille qu'avec MANPOWER.

François BRETIN : faut-il une compétence particulière ?

Eric MIRAMBEAU : non, pas particulièrement.

Roger CAUX : Services Plus n'a pas les dossiers de Pôle Emploi...

Corinne CLAUX CHAUDIERES : on peut peut-être faciliter l'intercommunication...

Didier COUDERT : la cérémonie de remise des médailles aux associations s'est bien déroulée. 38 médailles ont été offertes à 32 associations, ce qui est remarquable. Le trait d'humour, suggéré par Argentat-Gym, en fin de cérémonie a été très apprécié opposant la famille des "y a qu'à" à la famille des "si indispensable des bénévoles", sans qui rien ne serait possible dans la vie associative, un travail de tous les instants, hélas, pas toujours reconnu.

Il faut aussi savoir qu'Argentat compte 19 associations argentacoises sportives ou à connotation sportive avec près de 1 000 licenciés dans leurs rangs. Ce chiffre parle de lui-même sur l'implication des associations et des activités qu'elles développent.

Deux garages EDF vont être récupérés par la commune, place Joseph Faure, et qui pourront servir au C.C.A.A., aux Services Techniques ou d'autres encore.

Beaucoup d'assemblées générales ce week-end. SAXO, CKCAB, AG de l'ANACR le 25 janvier, du Fil des Aidants le 1^{er} février.

Réunion le 27 janvier de la Ligue du Foot du Centre Ouest à Nonards.

Les ampoules du stade de foot vont être changées prochainement.

Annie REYNIER : Suite à la visite des DDEN à l'école maternelle, les services techniques vont procéder à quelques travaux. De gros projets à l'étude pour le préau et l'aire de jeux.

Une personne en plus est souhaitable pour la cantine ; les enfants de 2 ans viennent maintenant dès le mois de septembre et sont plus nombreux.

René TEULADE : au début, il y avait 50 rationnaires, maintenant ils sont plus de 200...

De plus, la qualité de la cantine est très bonne pour un prix raisonnable.

Le logement d'accueil au CLSH : une subvention de la CAF d'un montant de 10 000 € a été obtenue. Reste 5 000 € à trouver. Pour l'instant, c'est la commune qui paye mais peut-être faudra-t-il revoir le transfert de charges avec la Communauté de Communes.

Le 20 janvier, réunion à Tulle avec Jeunesse et Sports pour un projet éducatif territorial. Les responsables souhaitent connaître notre fonctionnement et nous parler de ce projet.

René TEULADE : l'Inspecteur m'a fait savoir que la réforme sur les rythmes scolaires fonctionnait bien dans notre secteur.

Miches NAVES : quelques chiffres sur le tourisme au niveau du pays qui expliquent pourquoi je rappelle souvent l'importance du tourisme pour notre territoire.

En 2013, les lits marchands sont de l'ordre de 12 000 dont plus de 3 000 sur le canton d'Argentat.

Les lits non marchands sont plus nombreux et de l'ordre de 20 000.

Le chiffre d'affaires touristique sur le Pays est d'environ 61 434 000 € dont 25 % pour le territoire du canton d'Argentat.

En terme d'emplois, 3 500 pour la Corrèze dont plus de 1 500 en Vallée Dordogne qui capte 50% des touristes corrèziens et 25% des touristes limousins.

Nous n'avons plus de plan de ville. Il faut réfléchir à un plan papier sous forme de bloc. Il faut faire établir des devis et prévoir une réunion de la commission communication afin de faire un choix urgent pour en disposer pour la prochaine saison touristique.

Guy FEIX : faire financer par la pub ?

Marc SIRIEIX : on peut faire faire des sets de table...

Jean DABERTRAND : faire un plan informatique, google earth.

François BRETIN : nous avons déjà accordé une réservation de la salle socioculturelle gratuitement pour une association d'handicapés et voilà qu'une demande émanant, par l'intermédiaire du Mouvement de la Paix, d'une troupe théâtrale nous a été faite pour une représentation le 27 mars sur la guerre de 14/18, demande de gratuité, bien entendu.
Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe.

Jean DABERTRAND : à la gare les travaux ont commencé depuis une quinzaine de jours. Nous pensions que la canalisation vers le rond-point était en fonte, alors que celle-ci est en PVC ; ce qui ne nécessitera pas de déviation comme il avait été prévu.

En ce qui concerne l'éclairage public, les lampes ont été remplacées à l'hospice, place Bad-König, rue Aymard Ledamp. Le programme prévu devrait être terminé fin janvier.

Pour les routes, il ne manque plus que la finition des trottoirs et le marquage du stationnement de la place Bad König et de la placette rue Henri Caze. Les trous de l'avenue François Mitterrand et de la route du Queyrieux doivent être rebouchés rapidement par l'entreprise COLAS, dans l'attente des revêtements finaux prévus pour ce printemps, avec une météo appropriée. Il restera l'enrobé de la gare ainsi que l'arrière de la médiathèque. A l'hébergement temporaire, les peintures sont en train d'être effectuées par les services techniques.

François BRETIN prend la parole afin de présenter le projet de découpage des cantons initié par le Ministère de l'Intérieur, 19 cantons pour la Corrèze, ce qui représente environ une moyenne de 12 500 habitants par canton avec un curseur de + ou - 20 %.

Il y a beaucoup d'incohérences. C'est une mauvaise loi. Des réunions et des discussions animées sont à prévoir... En effet, comment accepter que des bourgs très éloignés les uns des autres, puissent se retrouver sur le même canton sans cohérence de bassin de vie et d'intercommunalité.

René TEULADE : il y a une réunion du « Fil des Aidants » le 12 février.

Il est 20 heures 20. La séance est terminée.

Le prochain conseil se déroulera le vendredi 28 février à 18 heures.